

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017

Date de convocation : 12 décembre 2017

Membres présents : M. Alain WACK, Maire
M. Didier GRUBER, adjoint
Mme Laurette DIEBOLD, adjointe
MM Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN et Régis NIEDERLAENDER.
Mme Doris HEILIG et Stéphanie KUHLMANN.

Membres absents excusés : Martine CLAUDON et Sophie DOLLINGER.

Membre absent non excusé : M. Francis RISCH.

Y assiste également :

Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h15. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il est informé que :

- Martine CLAUDON a donné procuration à Alain WACK.
- Sophie DOLLINGER a donné procuration à Laurette DIEBOLD.

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2017
2. Voirie
3. Epicerie solidaire
4. CAH : lancement de la procédure PLHI
5. Décoration sapin
6. Résultats de la brocante
7. Contrat départemental
8. Avancée des travaux des bâtiments communaux
9. Informations planning du personnel
10. Déplacement de l'abribus rue de Mittelhausen
11. Capricorne
12. Divers et communications

1. APPROBATION DUPROCÈS-VERBALDU 20 OCTOBRE 2017

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 20 octobre 2017.
Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations

2. VOIRIE RUE DES PEUPLIERS

Suite à la discussion lors du Conseil Municipal du 7 avril 2017 qui informe de la réflexion sur la réfection de la rue des Peupliers, M. le Maire présente le programme de réalisation de ces travaux.

Ce programme prévoit :

L'éclairage, l'enfouissement télécom, les eaux usées et eaux de pluie, la réfection de la chaussée en enrobé, la protection contre les coulées d'eaux boueuses, l'acquisition de foncier d'une superficie de 5 ares, la création d'un bassin de récupération d'eau, la création d'un espace partagé.

Le coût estimatif global de l'opération au stade de la programmation (valeur 12/2017) et de 330 000 € HT, soit 396000 € TTC (honoraires compris).

Le calendrier prévisionnel de l'opération pourrait s'étaler sur 21 mois à compter du lancement du concours de maîtrise d'œuvre. La durée des différentes phases serait de :

- Attribution : 1 mois
 - Etudes : 8 mois
 - Travaux : 12 mois à partir de septembre 2018
- L'avancée des travaux se fera conjointement avec l'urbanisation.

Discussions :

Doris HEILIG demande si la solution proposée pour la rétention d'eau est la moins chère. M. le Maire lui répond que d'autres solutions existent comme d'installer des buses enfouies dans la chaussée. Cette solution est tout aussi efficace mais coûte 4 à 6 fois plus chère. Il ajoute que les dépenses globales annoncées seront en partie compensées par la taxe d'aménagement (environ 160 000 €), que ce dossier est à l'étude depuis 25 ans et que cet aménagement est une promesse de campagne. M. le Maire précise aussi que le bassin de récupération d'eau devrait être cédé au SDEA, mais qu'il était en train d'étudier les différentes possibilités.

Après présentation du programme, le conseil municipal :

- **VALIDE** le programme et le montant de l'opération (valeur 12/2017) une tranche ferme de 330 000 € HT concernant les travaux d'aménagement de la rue des Peupliers.
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure de recherche d'un maître d'œuvre et lui donne délégation pour entreprendre toute démarche visant à la réalisation de cet objectif.
- **AUTORISE** M. le Maire à acquérir, au nom de la Commune, du foncier pour une superficie de 5 ares en vue de la création du bassin de récupération d'eau.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les démarches liées à la recherche de financements et à signer tous les documents en résultant.

Adopté à la majorité : 9 voix POUR dont 2 procurations et 3 ABSTENTIONS (Laurette DIEBOLD, Denis LOTTMANN et Régis NIEDERLAENDER).

3. CREATION D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE A BRUMATH – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC CARITAS ALSACE

Rapporteur : Laurette DIEBOLD

A l'issue d'un diagnostic réalisé par l'UTAMS de Brumath (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale) au

printemps 2016, il ressort que des demandes croissantes d'aide alimentaire existent sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Brumath et de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

D'une manière générale, ces dernières années, un nombre grandissant de personnes rencontre des difficultés sociales sur le territoire de notre canton, et beaucoup d'entre elles ont recours à une aide alimentaire sous forme de colis ou bons d'achats.

Un certain nombre de communes se trouvent aujourd'hui sans offre d'aide alimentaire. Parfois, lorsqu'elle existe, elle est insuffisante.

Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif d'aide alimentaire à l'échelle cantonale.

A Brumath, une vingtaine de bénévoles se mobilise autour du CCAS de Brumath pour assurer la distribution de colis alimentaires une fois par mois. Actuellement, près de 50 familles en bénéficient.

Un recensement du nombre de situations dans les 22 communes du canton a révélé que la quasi-totalité de ces communes, même les plus petites d'entre elles, connaissent des cas de personnes ayant besoin d'aide alimentaire.

En outre, un certain nombre de cas ne sont pas connus des services sociaux.

Un réel besoin d'une structure adaptée aux demandes de la population à l'échelle du canton existe et il est nécessaire d'élargir l'offre d'aide alimentaire à cet échelon et d'impulser une démarche globale et pérenne d'accompagnement social, respectueuse de la dignité de chacun.

Afin de porter cette démarche, un groupe de travail a été mis en place dès 2015 dont l'objectif est la mise en place d'une épicerie solidaire à Brumath. Ce groupe, placé sous l'égide de Madame Christiane WOLFHUGEL, Conseillère Départementale, se compose des entités suivantes :

- Le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- La Ville de Brumath
- La Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- L'UTAMS de Brumath (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale)
- CARITAS ALSACE
- La Banque Alimentaire du Bas-Rhin.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Pacte Social Local (PSL) de Brumath et de la Basse-Zorn, dispositif initié par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Le PSL est une démarche de mobilisation solidaire des acteurs locaux du territoire pour le Vivre Ensemble et repose sur 3 principes : l'innovation, la responsabilisation et la mutualisation.

Il comprend 6 thématiques : emploi – insertion, précarité, petite enfance, jeunesse, habitat – logement et seniors.

Un profil des personnes concernées par l'aide alimentaire a pu être établi :

- Plus de la moitié de ces personnes a entre 46 et 65 ans ;
- La plupart d'entre elles rencontrent des difficultés financières (plan d'apurement, surendettement,...) ;
- Pour l'essentiel, leurs charges sont en inadéquation avec leurs revenus ;
- Il s'agit de personnes à faibles revenus ou percevant les minimas sociaux ;
- Ces personnes sont isolées ou sont des familles monoparentales.

Les enjeux de la création d'une épicerie solidaire à Brumath sont les suivants :

- Offrir un accès identique à un même service à tous les habitants du canton ;
- Améliorer la diversité et la qualité des produits pour couvrir les besoins alimentaires de base, grâce à l'effort conjugué de différents partenaires publics et privés ;
- Respecter la dignité des personnes en les faisant participer financièrement aux achats et en leur laissant le choix de leurs achats ;
- Dépenser l'aide alimentaire stricte en apportant une dimension éducative via l'organisation d'ateliers (gérer son budget, réaliser des économies d'énergie, cours de cuisine, hygiène,...) ;
- Associer les acteurs existants à ce projet (bénévoles, Banque Alimentaire, associations locales,...).

La création d'une épicerie solidaire n'implique pas seulement la distribution de denrées alimentaires, mais constitue une vraie démarche d'accompagnement social qui mobilise les travailleurs sociaux du territoire (CCAS, UTAMS, conseillère en économie familiale et sociale,...), ainsi que les bénévoles, et fait progresser les

bénéficiaires.

Afin de mener une démarche professionnelle autour des bénévoles actuels, il est proposé de recourir à l'association CARITAS ALSACE. Ceci est la solution la plus adaptée à la situation de notre canton. Elle permet de réunir des professionnels et des bénévoles qui encadrent les bénéficiaires et gèrent l'épicerie.

Un partenariat avec CARITAS ALSACE suppose pour chaque commune adhérant à la démarche, de faire approuver, par son assemblée délibérante, une convention de gestion, telle que jointe en annexe.

Un budget prévisionnel de la structure a été élaboré par CARITAS ALSACE, et comprend notamment la contribution de chaque commune au fonctionnement de l'épicerie, à hauteur de 1€ par habitant et par an.

Une structure centrale et accessible d'environ 100 m² a été trouvée pour mettre en place l'épicerie solidaire à Brumath. Il s'agit des locaux situés au rez-de-chaussée de la Maison des Associations. Ils permettent le stockage de denrées tout comme la mise en place d'ateliers. Quelques travaux légers d'aménagement seront réalisés en régie, notamment la mise en place d'une cuisinière et d'une hotte pour mener des ateliers cuisine. Ces locaux seront mis à disposition de CARITAS ALSACE à titre gracieux.

Une réunion de présentation du projet a eu lieu le 24 octobre 2017 auprès des élus de l'ensemble des communes du canton.

A ce jour, 8 communes ont confirmé leur intérêt pour ce projet : Brumath, Donnenheim, Geudertheim, Krautwiller, Kriegsheim, Mommenheim, Olwisheim et Rottelsheim soit, à ce stade, une population de près de 16 600 habitants.

L'ouverture de l'épicerie solidaire est fixée au 8 janvier 2018.

Discussions :

Laurette DIEBOLD informe les membres qu'entre 6 et 8 personnes résidant à Mittelschaeffolsheim sont inscrites à la banque alimentaire. Le système de colis actuel cessera d'exister et sera remplacé par cette épicerie solidaire. Elle met en évidence que le but de cette épicerie est de faire participer financièrement les familles, de les accompagner afin de sortir de la précarité dans laquelle ils sont, mais aussi de leur apprendre à gérer leur budget, à préparer des repas équilibrés soi-même, etc... Elle précise qu'il y a une vraie notion d'engagement entre la famille dans le besoin et l'épicerie solidaire.

Alain WACK ajoute que cela représente un coût supplémentaire pour la commune, mais il s'agit de créer une offre encore inexistante à Mittelschaeffolsheim et il rappelle la mission supplémentaire de la commune depuis le rattachement du CCAS au budget communal.

Laurette DIEBOLD énonce que l'entrée de l'épicerie solidaire est discrète afin que les bénéficiaires ne se sentent pas gênés de s'y rendre, cela peut être important.

Je vous invite à approuver le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de gestion de l'épicerie solidaire de Brumath, telle que jointe en annexe.
- **AUTORISE** le versement à l'association Caritas Alsace d'une subvention de fonctionnement d'un euro par habitant et par an, sur la base du dernier chiffre connu de la population INSEE de la commune.
- **AUTORISEM.** le Maire à signer la convention de gestion avec Caritas Alsace, et à prendre toute mesure nécessaire à la concrétisation de ce dispositif.
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires au versement de la subvention à Caritas Alsace seront inscrits au BP 2018.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations

4. CAH : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Programme Local de l'Habitat Intercommunal porté par la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Le PLHi constitue le volet Habitat du projet territorial à moyen terme, en vue de répondre aux besoins en logements des ménages présents et à venir. Il doit définir pour 6 ans une politique visant à répondre aux besoins en logement et hébergement, assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et les quartiers et favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale et l'accessibilité du bâti aux personnes handicapées.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein un représentant au PLHi. Alain WACK est candidat à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Alain WACK comme représentant de la Commune de Mittelschaeffolsheim au Programme Local de l'Habitat Intercommunal.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations

5. DECORATION SAPIN

Le sapin situé sur le carrefour entre la rue principale et la rue de Mittelhausen a grandi et la guirlande lumineuse ne suffisait plus à couvrir l'envergure de cet arbre. De plus, la moitié des LED de cette guirlande ne fonctionnaient plus.

Une guirlande LED bleue d'une longueur de 200 mètres a été achetée et mise en place par la société REMOND à Wingersheim pour un total posé et branché de 1456 € HT.

Le Conseil Municipal en prend note.

Discussion :

Mathieu KIEFFER signale le manque de décoration sur le grand tilleul à l'entrée de la rue des Champs.

M. le Maire propose d'investir dans une nouvelle guirlande du style « gouttes » en 2018, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. RESULTATS DE LA BROCANTE

Le samedi 4 novembre 2017 a eu lieu la brocante de l'ancien mobilier scolaire des écoles.

Le résultat de cette après-midi de vente est de 748 € (soit 643 € en chèque et 105 € en espèces)

Les membres du conseil sont invités à récupérer les éléments restants dans l'école (2 placards haut).

Le conseil Municipal en prend note.

7. APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD

M. le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en

annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Adopté à l'unanimité : 12voix POUR dont 2procurations.

8. AVANCEE DES TRAVAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le lundi 13 novembre 2017 a été publié l'appel d'offres des lots 2 à 15 concernant la réhabilitation des bâtiments communaux, notamment pour les projets d'« Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire » et de « restructuration de l'ancienne école maternelle en mairie ».

Le jeudi 23 novembre 2017, une visite obligatoire a eu lieu pour les lots Assainissement/voirie, Transformation/gros œuvre, Electricité et Chauffage/ventilation/sanitaire. Cette visite a été assurée par M. Michel POULET, notre maître d'œuvre et architecte et Alexandra STIEBERT, ingénieur INSA.

Le jeudi 07 décembre 2017 à 12h : limite de remise des offres.

A cette date limite, 63 offres ont été réceptionnées, dont 24 offres par la plateforme Alsace Marchés Publics.

La semaine 1 de 2018 au plus tard l'analyse des offres devrait être prête.

Début janvier, la Commission Spécifique aux bâtiments communaux se réunira afin de choisir les entreprises retenues ou de demander une procédure de négociation (délai + 1 semaine).

Les semaines 2 ou 3 de 2018, l'envoi de courriers aux candidats non retenus pourra donc se faire.

La semaine 4 ou 5 pourra se faire la notification des marchés aux entreprises retenues.

Aux environ de début mars : début des travaux des différents lots de ce marché.

Juin 2019 : Remise des clés des deux bâtiments.

Le Conseil Municipal en prend note.

9. INFORMATION PLANNING DU PERSONNEL

Francis VELTEN est en congé du 18 décembre au 05 janvier 2018 inclus.

Mélissa LAGEL est en congés du 27 décembre au 05 janvier 2018 inclus. Le secrétariat de la Mairie sera donc fermé pendant ces 2 semaines. L'information sera transmise aux administrés au travers du bulletin municipal qui paraîtra la semaine 51.

Remplacement pour congés de maternité :

Pour le remplacement de la secrétaire de mairie, contact a été pris avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Madame Pascale AMRHEIN a diffusé l'offre d'emploi et nous sommes en attente des candidatures. Ces candidats seront reçus en mairie par M. le Maire et ses adjoints au plus tard début janvier pour une prise de poste dès le 22 janvier 2018 afin d'avoir un temps de formation au poste par Mélissa LAGEL.

Le Conseil Municipal en prend note.

Discussions :

Stéphanie KUHLMANN demande quelles sont les consignes de déneigement en cas de neige ou de verglas. M. le Maire lui répond que tout dépend de l'évolution de la température et donc de la durée du risque. Les voiries

communales enneigées seront salées par l'agent communal (ou un élu si l'agent est en congés) avec le tracteur communal.

Les voies privées ne sont pas salées ou dégagées par la Commune, les routes départementales sont gérées par le Département. Stéphanie KUHLMANN demande s'il est possible de remplir les bacs à sel disposés dans la commune. Alain WACK précise que ceux-ci n'ont plus été remplis suite à une utilisation excessive du sel. En effet, il a pour but de saler le trottoir et donc le domaine public et non les cours privées ou entrées de garage.

Le Conseil Municipal souhaite réessayer de remplir ces bacs à sel afin de pouvoir plus facilement parer à la neige et au verglas.

Didier GRUBER remplira ces bacs dès la semaine 51. Un écriteau pourra être mis en place si besoin afin d'indiquer que le sel doit servir pour le domaine public uniquement.

10. DEPLACEMENT ABRIBUS

En vue des travaux d'Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire, l'abribus se situant devant l'ancienne école élémentaire sera déplacé plus haut vers la rue de Mittelhausen.

Le 17 octobre 2017, rencontre sur place de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, du Conseil Régional, de la CTBR et de M. le Maire à la demande de la Commune. Décision de l'étude de l'implantation des 2 arrêts de bus avec quai surélevé (financé par la CAH) dont un abribus. La Commune de Mittelschaeffolsheim devra prendre à sa charge l'achat de l'abribus. L'abribus actuel sera stocké pour une utilisation autre.

Le 07 décembre 2017, Réunion du Comité territorial CAH. Décision d'étudier sur l'ensemble du territoire de la CAH des priorités concernant l'implantation et la localisation de ces arrêts de bus pour Personnes à mobilité réduite (PMR).

M. le Maire propose de demander des devis de différents modèles d'abribus et lors du prochain Conseil Municipal, le choix de l'abribus sera fait.

Le conseil municipal en prend note.

11. CAPRICORNE

Le capricorne a élu domicile dans notre église, les poutres principales en sont fragilisées.

Un diaporama explicatif sur le traitement du capricorne est diffusé.

Un procédé spécialisé est préconisé afin de garantir la solidité de la structure.

Un devis a été reçu pour pouvoir chiffrer cette dépense. Il faut compter entre 5000 et 7000 € HT en fonction des options retenues pour traiter l'urgence : les solives les plus gravement atteintes devront être remplacées assez rapidement.

Il faudra prévoir une seconde intervention pour le traitement de la charpente restante à traiter d'ici 5 à 10 années. Certaines poutres sont gravement atteintes avec un taux de détérioration de 20 à 50 %.

M. le Maire propose de demander des devis à d'autres entreprises.

M. le Maire propose au Conseil Municipal une visite de l'église pour constater l'état d'avancement de l'attaque du capricorne.

Cette visite sera proposée juste avant le prochain Conseil Municipal.

12. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Saint Nicolas

La fête des enfants a eu lieu le samedi 09 décembre 2017, de nombreux enfants étaient présents.

Le spectacle de magie, assuré par Bruno BONUMEUR et son fils Nicolas, était passionnant et très apprécié des enfants comme des grands.

M. le Maire remercie les membres qui étaient présent lors de la préparation, de la réalisation et du rangement de cette manifestation.

b. Commission voirie CAH (Didier)

Didier GRUBER fait un compte rendu des dernières commissions Voirie de la CAH.

Il informe qu'une charte des standards a été mise en place, celle-ci a pour but d'homogénéiser les équipements dans l'ensemble de la CAH. Cette procédure de groupement permet d'obtenir également de meilleurs tarifs.

Les communes ont cependant le choix de leurs équipements, à savoir que le surplus sera refacturé à travers un fonds de concours.

Il informe les membres des projets à venir : démolition et reconstruction de la gare de Haguenau, création d'un parking « silo » ...

c. Fête des aînés (Hoftname + repas prévu : menu)

La fête des aînés aura lieu le samedi 06 janvier 2018 à 12h00. Le rendez-vous est donné le vendredi 05 janvier au soir pour la préparation de la salle.

Le repas sera réalisé par Christophe CLAUDON, le choix de la majorité du Conseil se porte sur le menu suivant :

Entrée :

Dos d'églefin - Raviole d'épinards - Sauce homardine

Plat :

Cuisse de pintade farcie aux morilles - sauce aux pleurotes

Assiette de desserts

Au prix de 21,40 € TTC par personne, + un forfait boissons proposé (hors bière) à 12,90 € TTC par personne.

d. Inscription sur liste électorale + permanence

Une permanence électorale, assurée par Martine CLAUDON, aura lieu **le 30 décembre 2017 de 9h à 11h** en mairie afin de réceptionner les dernières inscriptions électorales pour l'année 2017. Pour information, il n'y a pas d'élections prévues en 2018.

Le Conseil Municipal en prend note.

e. Opération « Thermo de quartier » CAH (demande en printemps 2019)

La Communauté d'Agglomération de Haguenau réalisera en début d'année 2018 dans le cadre des missions de l'Espace Info Energie et Oktave une opération de thermographie infrarouge.

La thermographie infrarouge est la discipline qui permet de mesurer à distance la température des objets à partir de ses émissions d'infrarouge. C'est un outil de diagnostic qui permet de déceler les fuites d'air et mettre en évidence les pertes de chaleur. Dans les maisons anciennes, cela permet de voir directement les défauts d'isolation.

L'opération « Thermo de Quartier » consiste à cibler les quartiers d'avant 1975, car ils ont le plus à y gagner !

Cette opération offre plusieurs avantages pour les communes :

- permettre à une partie des habitants de bénéficier d'une thermographie gratuite,
- Impliquer et sensibiliser les habitants aux améliorations de confort et aux économies d'énergies,
- Encourager la rénovation en facilitant les échanges entre les habitants,
- Faire connaître les services de conseils et d'accompagnement existants,
- Montrer l'implication de la commune dans sa volonté de maîtriser les dépenses énergétiques et financières de ses habitants.

Cette opération est proposée aux communes gratuitement et, pour des raisons d'organisation, sera limitée à dix communes/année. C'est pourquoi les communes sont invitées à manifester les intérêts avant le 31/12/2017.

L'Espace Info Energies et Oktave se chargeront de réaliser les clichés thermiques, de rédiger les fiches et de restituer les clichés aux habitants lors d'un rendez-vous personnalisé en mairie ou à l'Espace Info Energie de Haguenau.

Le Conseil Municipal s'inscrira à cette démarche pour le printemps 2019.

M. le Maire demande si d'autres points ont besoin d'être soulevés :

- Nicolas LAUGEL demande quand les travaux de la fibre seront lancés. M. le Maire lui répond que la société TELLOS ENGINEERING est en train de procéder au relevé des boîtes aux lettres, les travaux de gros œuvre suivront et devront être achevés d'ici le début de l'été 2018. D'ici Noël 2018, il sera, à priori, possible de prendre un forfait « fibre ».
- Mathieu KIEFFER demande quand les chicanes seront posées au niveau de la rue de Rumersheim. M. le Maire lui répond qu'elles le seront dès qu'elles seront disponibles, cela dépendra du budget communautaire. Le Conseil sera informé au préalable de son installation.

Aucun autre point n'ayant besoin d'être soulevé, M. le Maire clos la séance à 22h15.